

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Étude exploratoire de l'insécurité linguistique et de la glottophobie chez des étudiants universitaires de l'Ontario

Christian Bergeron, Philippe Blanchet and Mylène Lebon-Eyquem

Number 19, 2022

Varia

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1094396ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1094396ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bergeron, C., Blanchet, P. & Lebon-Eyquem, M. (2022). Étude exploratoire de l'insécurité linguistique et de la glottophobie chez des étudiants universitaires de l'Ontario. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (19), 3–25. <https://doi.org/10.7202/1094396ar>

Article abstract

The objective of this study is to explore the experiences of university students in relation with respect to linguistic insecurity and linguistic discrimination (glottophobia) in Ontario. To the best of our knowledge, no Canadian study has jointly studied these two issues. More than 131 students from Ottawa took part in an online survey. Over the past three years, more than 43% of the participants have experienced or witnessed linguistic discrimination. Regarding linguistic insecurity, over 30% had engaged in self-censorship as a result of linguistic discrimination. In conclusion, the accents and varieties of language and linguistic norms within the Francophone space should not lead to linguistic discrimination or cause linguistic insecurity. Vigilance is required to ensure the sustainability of the French language in Ontario.

Étude exploratoire de l'insécurité linguistique et de la glottophobie chez des étudiants universitaires de l'Ontario

Christian Bergeron

Université d'Ottawa

Philippe Blanchet

Université Rennes 2

Mylène Lebon-Eyquem

Université de la Réunion

Résumé

L'objectif de cette étude est d'explorer les parcours d'étudiants universitaires en lien avec l'insécurité linguistique et les discriminations linguistiques (glottophobie) en Ontario français. À notre connaissance, aucune étude canadienne n'a étudié conjointement ces deux problématiques. Plus de 131 étudiants de la région d'Ottawa ont participé à une enquête en ligne. Au cours des trois dernières années, plus de 43 % des participants ont été victimes ou témoins d'une discrimination linguistique. Concernant l'insécurité linguistique, ils étaient plus de 30 % à avoir adopté des comportements d'autocensure à la suite d'une discrimination linguistique. En conclusion, les accents et les variétés de langue et de normes linguistiques au sein de l'espace francophone ne doivent pas conduire à des discriminations linguistiques ou provoquer de l'insécurité linguistique. Un dispositif de vigilance est nécessaire afin d'assurer *in fine* la pérennité de la langue française en Ontario.

Abstract

The objective of this study is to explore the experiences of university students in relation with respect to linguistic insecurity and linguistic discrimination (glottophobia) in Ontario. To the best of our knowledge, no Canadian study has jointly studied these two issues. More than 131 students from Ottawa took part in an online survey. Over the past three years, more than 43% of the participants have experienced or witnessed linguistic discrimination. Regarding linguistic insecurity, over 30% had engaged in self-censorship as a result of linguistic discrimination. In conclusion, the accents and varieties of language and linguistic norms within the Francophone space should not lead to linguistic discrimination or cause linguistic insecurity. Vigilance is required to ensure the sustainability of the French language in Ontario.

La *Loi sur les langues officielles* (LLO) assure que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, mais il existe des rapports de force persistants entre les communautés francophones minoritaires et anglophones majoritaires. Les rapports de force sont ici compris dans le sens où l'entend le sociologue Pierre Bourdieu (1982, p. 137), à savoir des « luttes pour le monopole du pouvoir de faire voir et de faire croire, de faire connaître et de faire reconnaître, d'imposer la définition légitime des divisions du monde social ». Ce rapport de force se traduit, entre autres, par la volonté de certains militants et membres d'une association ontarienne d'abolir le bilinguisme au Canada. Lors d'un événement public tenu en novembre 2019 dans la ville d'Ottawa, ces derniers ont remis des tracts anti-francophones aux invités du maire (Agence QMI, 2019). Selon eux, le bilinguisme doit être aboli, car « le français est parlé presque seulement dans l'est du Canada, cela fait en sorte que l'Ouest est laissé de côté. La division et la désunion ainsi générées vont éventuellement détruire le Canada » (Canadians for Language Fairness, cité dans Agence QMI, 2019). En d'autres mots, le Canada ne doit accorder aucun traitement de faveur (bilinguisme) aux francophones, car cela finira par détruire le pays. Toujours selon ce groupe, étant donné que les francophones sont trop peu nombreux à l'extérieur du Québec, il n'est pas nécessaire d'offrir des services en français, ce qui revient à minoriser le groupe francophone selon les termes de Philippe Hamby (2019, p. 17) :

[...] un groupe social est minorisé lorsque les individus qui en font partie ne sont pas reconnus (par l'État et/ou par la société) comme des égaux sous prétexte qu'ils ne forment qu'une minorité et qu'ils ne jouiraient pas du même statut (officiel ou symbolique) et, dès lors, des mêmes droits que les membres du groupe majoritaire.

En somme, même si la LLO dit que les deux langues officielles ont un statut égal, les francophones hors Québec ne sont pas considérés comme des égaux par certains membres du groupe majoritaire anglophone. Ajoutons que les droits à l'égalité, protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, protègent les groupes minoritaires contre toute forme de discrimination. Ces attaques contre les communautés francophones peuvent être comprises comme une forme de discrimination linguistique. En revanche, la langue n'est pas un motif légal de discrimination au Canada, ni en Ontario, car le *Code des droits de la personne* de l'Ontario ne reconnaît pas explicitement un motif de discrimination associé à la langue (LeVasseur, 2016).

À ces discriminations linguistiques, historiques et culturelles auxquelles sont confrontés les francophones s'ajoute une autre discrimination, mais vécue par les francophones au sein des communautés francophones, car « on ne peut couper le rapport de domination entre langues différentes de celui qui existe entre variétés d'une même langue » (Klinkenberg, 2015, p. 37). D'une manière précise, un rapport de force existe à l'intérieur des communautés francophones au sujet de l'hégémonie idéologique d'un français normé qui amènerait les francophones à hiérarchiser les variétés de la langue parlée entre ceux

qui « maîtrisent » (ou non) la langue française selon des normes subjectives établies (bon français, absence d'anglicismes, etc.) (Bergeron, 2019). Concernant l'accent, c'est-à-dire la prononciation, certains francophones « distingue[nt] entre un “nous” qui avons le même accent, et “les autres” qui sont extérieurs au groupe d'appartenance » (Boudreau, 2019, p. 56). Un certain accent et identité francophone sont souvent ainsi associés en Ontario français (Bergeron, 2019). Ces situations sociolinguistiques amèneraient certains locuteurs à ressentir, entre autres, de l'insécurité linguistique à s'exprimer en présence d'une personne dont le registre en français est jugé supérieur. Selon Bretegnier et Ledegen (2002, p. 9), une insécurité linguistique est « l'expression d'un sentiment d'exclusion, d'extériorité, d'exogénéité, comme quête d'admission, de communauté, de légitimité linguistique et identitaire ». En d'autres mots, elle correspond « à la conscience qu'il existe une norme exogène, que l'on associe à une région extérieure, qui serait supérieure par rapport à la variété linguistique en usage dans sa propre région » (Gérin-Lajoie et Labrie, 1999, p. 87). Cette conjoncture est propice aux discriminations linguistiques (Blanchet, Clerc et Rispail, 2014), c'est-à-dire à la glottophobie (Blanchet, 2016).

Selon le président de la Fédération de la jeunesse canadienne-française, Justin Johnson, « on voit de l'insécurité linguistique partout au pays, mais on n'a, surtout, pas les moyens de bien expliquer ce problème. On doit trouver des solutions et développer une stratégie nationale sur la sécurité linguistique » (cité dans Radio-Canada 2017, s.p.). À ce jour, il est très difficile d'avoir une connaissance étendue de cette problématique dans la population. Il serait alors important d'étudier cette forme d'insécurité ainsi que la glottophobie chez des populations francophones canadiennes (Bergeron, 2019). Dans le cadre du présent article, nous présentons les résultats canadiens d'une étude internationale¹ portant sur l'insécurité linguistique ainsi que sur la glottophobie (discrimination linguistique) vécues et observées par des étudiants universitaires de l'Ontario français.

Problématique

Le portrait linguistique de l'Ontario permet de comprendre le contexte plurilinguistique dans lequel s'inscrit le contexte linguistique minoritaire francophone. Tout d'abord, cette province est la plus peuplée du Canada avec 15 millions d'habitants sur un total de 38,6 millions de Canadiens (Statistique Canada, 2022a). Selon les résultats du dernier recensement canadien, la principale langue maternelle des Ontariens est l'anglais (9,7 millions d'habitants), suivi des langues non officielles (4,3 millions) et du français (591 855) (Statistique Canada, 2022b). D'un point de vue sociolinguistique, la langue française est minoritaire en Ontario. D'un point de vue géographique, les régions où l'on compte le plus

1. L'étude internationale s'est déroulée au Canada (Ontario) et en France (Bretagne, Provence et La Réunion). Les chercheurs responsables de l'étude en France sont les coauteurs de cet article (voir Blanchet, Bergeron et Lebon-Eyquem, 2022).

de francophones se trouvent principalement le long de la frontière avec le Québec. Plus de 63 % des Franco-Ontariens vivent dans l'Est (43,1 %) et dans le Nord-Est (19,7 %) de la province (Gouvernement de l'Ontario, 2020). Ce portrait linguistique et géographique des Franco-Ontariens s'inscrit dans un contexte plurilinguistique minoritaire (200 langues maternelles différentes parlées par 4,3 millions d'habitants contre 591 855 francophones) où la langue anglaise est majoritaire (9,7 millions d'habitants). Ajoutons qu'au Canada « [l]e français comme langue officielle décline depuis une vingtaine d'années. En 1996, il était à 24,6 % alors qu'en 2016, il pointait à 22,8 %. En Ontario, en 2001, 4,7 % des Ontariens parlaient principalement le français contre 4,1 % en 2016 » (Vachon, 2022, s.p.). Certes, la langue française est une langue officielle au Canada, mais elle n'a pas le même poids politique, social, économique et culturel que la langue anglaise. La langue française est minoritaire en nombre et son poids démographique au pays est en constante diminution, d'où les tentatives répétées de certains Canadiens d'abolir le bilinguisme au Canada. Dans ce contexte politique et social incertain pour les communautés francophones, le gouvernement du Canada va réformer et moderniser la LLO afin « de favoriser l'égalité réelle entre les deux langues officielles ». Il veut ainsi répondre aux préoccupations des francophones canadiens afin de mieux « protéger et promouvoir la langue française et de renforcer le sentiment de sécurité linguistique » (Gouvernement du Canada 2021, p. 4 et 5). D'où la pertinence d'étudier l'insécurité linguistique et ses conséquences.

L'insécurité linguistique

En 1998, le linguiste Conrad Ouelton affirmait que « la question de la qualité de la langue au Québec engendre un malaise profond et témoigne d'un fort sentiment d'insécurité linguistique » (p. 31), constat que reprenaient 15 ans plus tard Bigot et Papen (2013) en affirmant que la question de la norme à adopter en français au Québec n'a toujours pas été réglée. Ce même sentiment est observable en Ontario français (Nadeau, 2021 ; Remysen, 2004). Même s'il n'y a pas de norme officiellement reconnue, « il existe tout de même dans les communautés francophones l'idéologie qu'il n'y aurait qu'un seul bon parler français, "un" et "indivisible" » (Bergeron, 2019, p. 93). Dans ce contexte, certains locuteurs peuvent ressentir de l'insécurité linguistique à s'exprimer en français, sachant qu'il y a des différences subjectives et normées dans la pratique (ou non) de la langue. L'insécurité linguistique « influence le choix de parler telle langue plutôt que telle autre ou telle variété plutôt que telle autre, la décision de prendre la parole ou de se taire, la mise en scène de traits stigmatisés comme emblème identitaire ou, encore, l'occultation de ces mêmes traits par peur du ridicule » (Dubois, Boudreau et d'Entremont, citées dans Desabrais, 2013, p. 5). En guise d'exemple, nous reprenons les propos publiés sur les réseaux sociaux par Roxann Guerrette, une jeune étudiante acadienne qui a fait un stage universitaire dans le Sud de la France. Elle témoigne des difficultés rencontrées en raison de son français (Radio-Canada, 2018, s.p.) :

J'ai honte de ma langue. Ce post ne va pas plaire aux Acadiens. Depuis mon arrivée en France, je me demande quel était le but des francophones canadiens de se battre pour conserver leur langue? ON PARLE MAL. Les Québécois n'aiment pas notre accent. C'est difficile pour les Français de nous comprendre. Le français que j'ai appris à l'école est pourri! Ça sert à rien! Si vous n'êtes pas d'avis, svp faite lumière sur mon ignorance que le français en Acadie c'est une perte de temps!

Depuis, ce message a été supprimé des réseaux sociaux et l'étudiante s'est excusée auprès des Acadiens. Dans les propos qu'elle exprime, nous retrouvons plusieurs éléments de l'insécurité linguistique et constatons comment la norme linguistique est importante dans la compréhension de notre problématique. Selon Ferron-Savoie (citée dans Radio-Canada, 2018, s.p.), le *cri du cœur* de Guerrette est justifié, car « la France est plus sujette à aborder le français de façon prescriptive, ce qui peut générer de l'insécurité linguistique chez ceux qui parlent un français différent ». Selon Blanchet (cité dans Laurence, 2020, s.p.), l'accent québécois est également hiérarchisé différemment en France : « La plupart des gens le trouvent sympathique, rigolo, mais évidemment, ce n'est pas sérieux. » L'insécurité linguistique peut naître dans un contexte où au moins deux normes linguistiques se rencontrent ou s'affrontent et que l'une d'entre elles est estimée meilleure que l'autre par une grande majorité d'individus. Selon Bernard Barbeau et Moïse (2019, p. 32), « l'auto-d'évaluation, le ressentiment envers autrui, voire le silence et la honte relèvent de processus de dévalorisation de soi possiblement en œuvre dans les contextes de domination culturelle et linguistique ». Ultimement, l'insécurité linguistique peut conduire, pour les personnes qui l'acceptent et y parviennent, à l'assimilation à la norme linguistique plus prestigieuse ou encore, dans le contexte canadien, à l'assimilation à la langue anglaise, où la pression normative est moindre, car la majorité des francophones hors Québec maîtrise l'anglais.

Dans une récente étude longitudinale conduite auprès d'étudiants inscrits dans un programme d'immersion en français de l'Université d'Ottawa, des étudiants ont indiqué avoir vécu de l'insécurité linguistique (Séror et Weinberg, 2021). Par exemple, une étudiante explique qu'elle était en campagne électorale pour être élue dans son association étudiante. Durant son discours de présentation, elle affirme qu'« une personne dans la 2^e rangée riait, il avait ri quand j'avais parlé en français alors après cela, j'étais très peur de parler en français » (Séror et Weinberg, 2021, p. 9). L'insécurité linguistique peut mener une personne à abandonner la pratique du français. De fait, selon Alain Dupuis, directeur général du Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), plusieurs Franco-Ontariens ont abandonné la langue française, « car ils avaient développé une relation négative envers celle-ci, résultat de se faire reprendre ou corriger trop souvent à l'école ou dans la communauté, et de ne jamais sentir avoir atteint un niveau linguistique "acceptable" en français » (cité dans Bergeron, 2017, s.p.). *A contrario*, certains vont choisir de persévérer en français. C'est le cas de la journaliste franco-ontarienne Gisèle Quenneville : « Je me souviendrai toujours de cet annonceur-conseil, quand j'étais à mes débuts à Radio-Canada Windsor [...] Il m'a dit que

si je voulais avancer dans ma carrière, qu'il faudrait que je me débarrasse de mon accent du Sud-Ouest ontarien » (citée dans Bergeron, 2017, s.p.). Dans le cas contraire, il n'est pas rare qu'une personne ne puisse pas progresser dans sa carrière, ce qui est en soi une discrimination à prétexte linguistique, c'est-à-dire une forme de glottophobie.

La glottophobie

Selon Blanchet (2016, p. 45), la glottophobie est définie comme « le mépris, la haine, l'agression, le rejet, l'exclusion de personnes, discrimination négative effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques ». La glottophobie peut se vivre chez un individu au niveau intrinsèque et extrinsèque. Intrinsèquement, en parallèle avec l'insécurité linguistique, des expériences de glottophobie peuvent être vécues par un individu au sujet de son français lorsque celui-ci est comparé avec une norme linguistique jugée « supérieure » ou « meilleure » à la sienne (accent, expressions, tournures grammaticales, absence d'anglicismes). En d'autres mots, cette forme de discrimination à prétexte linguistique considère comme fautif le français d'un individu dès lors qu'il diverge de la norme ou du modèle normatif (Blanchet *et al.*, 2022). Nous pouvons interpréter la glottophobie comme une forme de « franconormativité² ». Extrinsèquement, la glottophobie s'exprime dans la société majoritairement anglophone dans le cas du Canada envers les communautés francophones hors Québec ou contre le Québec. Précisons que la glottophobie est majoritairement interprétée dans les médias canadiens comme des actes de francophobie (Pierroz, 2022) ou de « Québec *bashing* » (Tanguay, 2022). Par exemple, dans un appel à tous sur les réseaux sociaux, le journaliste Benjamin Vachet de l'*ONFR+* a sollicité la participation de francophones concernant les discriminations vécues en Ontario. Les principales insultes reçues par les francophones sont : « Speak white », « Go back to Quebec », « F***g French frog », « Yerk, French! » (Vachet, 2020, s.p.). L'un d'entre eux affirme ceci : « ça vient de clients, de collègues... Une fois, l'un d'eux m'a dit que les Canadiens français étaient attardés parce qu'ils ne parlaient pas anglais. [...] Mais est-ce qu'ils accepteraient ce genre de commentaires si c'était une autre culture ou une autre langue qui étaient visées? » Parfois, la glottophobie est subtile et parfois difficilement reconnaissable, comme en témoigne cet homme :

Souvent, on minimise, on ne veut pas le remarquer [...] Je me souviens d'une fois où nous sommes allés au restaurant avec des amis. La serveuse nous a placés à une table et on a commencé à parler entre nous en français, puisque nous étions tous francophones. À la table d'à côté, un couple avait pratiquement fini son repas, ils en étaient au dessert. Le gars a appelé la serveuse pour changer de table. Apparemment, l'éclairage le dérangeait. Je me suis toujours

2. La franconormativité s'inspire de la notion d'anglonormativité, qui fait de la langue anglaise la norme, et ce, même au sein des communautés francophones en contexte minoritaire (Lévesque, 2022). D'une manière précise, l'anglonormativité est un « système de structures, d'institutions et de croyances qui marque l'anglais comme la norme » (Baril, 2017, cité dans Lévesque, 2022, s.p.).

posé la question si ce n'était pas plutôt un signe d'intolérance à notre égard. Ça me reste encore en tête : pourquoi a-t-il voulu changer de table en fin de repas, juste quand on venait d'arriver? (cité dans Vachet, 2020, s.p.)

Les témoignages reçus par le journaliste Vachet démontrent que la glottophobie est présente en Ontario, mais qu'elle n'est pas étudiée scientifiquement dans le cadre de la recherche universitaire. Il est plus que nécessaire d'étudier cette problématique et ainsi de dresser un premier portrait de l'insécurité linguistique ainsi que de la glottophobie en Ontario français. D'ailleurs, d'une manière générale, très peu de chercheurs se sont concentrés sur les régimes linguistiques en Ontario français (Mévellec et Cardinal, 2020).

Objectif

L'objectif principal de cette étude est d'étudier les parcours d'étudiants universitaires ontariens (Ottawa) et français en lien avec l'insécurité linguistique et la glottophobie. Dans le cadre de cet article, nous présentons uniquement les résultats pour l'Ontario. Afin d'atteindre cet objectif principal, l'étude vise trois objectifs spécifiques, à savoir : 1) explorer les parcours linguistiques des étudiants, 2) analyser les manifestations d'insécurité linguistique et 3) analyser les formes de discriminations à prétexte linguistique (glottophobie). Trois questions de recherche sont étudiées, à savoir : 1) Quelles sont les principales formes de discriminations linguistiques vécues ou observées en Ontario? 2) Quelles sont les diverses stratégies que les individus emploient lorsqu'ils sont confrontés à des discriminations? et 3) Comment s'exprime chez les individus l'insécurité linguistique?

Méthodologie de recherche

À notre connaissance, il n'existe pas de questionnaire qui étudie à la fois l'insécurité linguistique et la glottophobie. Afin d'explorer ces deux problématiques, nous avons élaboré un questionnaire intitulé : « Parcours francophone et discriminations glottophobes ("à prétexte linguistique") ». Nous avons construit ce dernier : 1) à partir de la littérature existante (voir ci-dessous) et 2) en consultant des experts dans le domaine (sociolinguistique) pour la validation du contenu ainsi qu'une validation culturelle du questionnaire pour les différents sites étudiés. Concernant l'élaboration du questionnaire, l'ouvrage de Blanchet et Clerc Conan (2018) a inspiré la formulation de plusieurs énoncés, puisqu'il recense des témoignages de parcours francophones et de discriminations linguistiques (glottophobie) en France. Au Canada, la Commission ontarienne des droits de la personne a interrogé 1 500 personnes (2017, p. 2) « à propos de leurs connaissances des droits de la personne, de leurs attitudes envers divers groupes et de leurs expériences personnelles en matière de discrimination ». Les questions portant sur les discriminations ont été reprises dans notre questionnaire. Cependant, l'enquête de la Commission ontarienne des droits de la personne

n'a pas étudié d'une manière spécifique les discriminations linguistiques (glottophobie). Nous avons donc élaboré les énoncés sur la glottophobie en nous inspirant des questions portant sur les autres discriminations. Concernant les stratégies à adopter dans le cas d'une discrimination vécue ou observée par des individus, Statistique Canada (2017a) a réalisé un sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Il y a aussi l'*Enquête sociale générale – Cycle 28 : victimisation* (Statistique Canada, 2017b) qui nous a servi. Ainsi, nous y avons repris et adapté des énoncés sur les discriminations. Enfin, les questions portant sur les trajectoires linguistiques de la petite enfance à la vie adulte (parcours en français) ont été inspirées de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (Statistique Canada, 2006). Le questionnaire a ensuite été acheminé à des experts/chercheurs en sociolinguistiques dans le domaine (mentionnés précédemment) afin qu'ils puissent le critiquer (vérification de la clarté et de la précision des énoncés) et suggérer des reformulations, le cas échéant. Les experts/chercheurs évaluaient aussi la pertinence des questions. À la suite de leurs suggestions, le questionnaire a été revu et amélioré, en collaboration avec les cochercheurs, en prévision de l'enquête auprès des participants.

Le questionnaire « Parcours francophone et discriminations glottophobes (“à prétexte linguistique”) » compte 53 questions ouvertes, fermées et à choix multiples. Le questionnaire est divisé en cinq volets, à savoir : 1) Renseignements sociodémographiques (sexe/genre, catégorie d'âge, etc.), 2) Renseignements linguistiques (profil sociolinguistique), 3) Parcours en français (famille et éducation), 4) Discrimination (formes de discriminations, les lieux, les raisons, les actions prises³) et 5) Discrimination linguistique (formes de glottophobie, les lieux, les raisons, les actions prises, y compris les manifestations d'insécurité linguistique).

Échantillon

L'enquête a été réalisée en ligne sur la plateforme *SurveyMonkey*⁴. Les participants devaient comprendre le français, être âgés de 18 ans et plus, être étudiants universitaires dans la région d'Ottawa ainsi qu'être en mesure de remplir seuls un questionnaire en ligne. La recherche ne visait pas à généraliser nos résultats de recherche, mais à comprendre, dans le cadre d'une étude exploratoire, les manifestations d'insécurité linguistique ainsi que les formes de discriminations linguistiques. La méthode boule de neige a été priorisée à l'aide d'une méthode de recrutement indirecte, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'invitations directes (messages téléphoniques, lettres d'invitation, courriels à des potentiels participants) aux individus (Johnston et Sabin, 2010). Les différentes facultés et associations étudiantes de

3. Les discriminations basées sur l'identité sexuelle, l'âge, l'ethnicité, la religion, une forme de handicap, etc., seront analysées dans le cadre d'un autre article scientifique. Toutefois, une synthèse de nos résultats a été publiée dans les médias (Bergeron, Lebon-Eyquem et Blanchet, 2020).

4. L'étude a été préalablement approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa (n° S-08-19-4748).

notre université ont diffusé l'annonce de recrutement directement aux étudiants (courriels et réseaux sociaux). À l'aide de la méthode boule de neige, l'invitation à remplir le questionnaire fut diffusée en ligne et les personnes ou associations étudiantes étaient invitées à diffuser cette invitation dans leurs réseaux. Le nombre de participants recherché était de 100 par site de recherche.

Résultats

Du mois d'octobre 2019 à janvier 2020, 131 étudiants de la région d'Ottawa ont participé à l'enquête en ligne. Les caractéristiques sociodémographiques et linguistiques des participants sont divisées en quatre catégories d'âge, à savoir les 18-24 ans, les 25-34 ans, les 35-44 ans et les 45 ans et plus. Leurs caractéristiques sociodémographiques et sociolinguistiques sont présentées au tableau 1.

Tableau 1
Caractéristiques sociodémographiques et sociolinguistiques

Caractéristiques (Nombre de participants)	18-24 (54)	25-34 (26)	35-44 (32)	45 et plus (19)	Total (131)
Genre/Sexe féminin (% col.)	83	81	72	83	80
Lieu de naissance au Canada (% col.)	85	58	31	8	60
Ascendance (% col.)					
Canadienne	70	42	19	32	47
Africaine	7	31	47	37	26
Autre*	23	27	34	31	27
Niveau d'éducation (% col.)					
Universitaire 1 ^{er} cycle	78	54	57	37	62
Langue apprise à la maison (% col.)					
Français	44	48	69	47	52
Français et anglais	39	40	9	32	31
Autre	17	12	22	21	17
Langue la plus à l'aise pour parler (% col.)					
Français	54	58	69	58	60
Français et anglais	20	28	16	32	21
Autre	26	14	15	10	19
Nombre de langues comprises (% col.)					
1 langue	2	0	6	5	3
2 langues	65	39	34	42	49
3 langues et plus	33	61	60	53	48

* Autre : Européenne (13 %), maghrébine (5 %), afro-caribéenne (5 %), autochtone (4 %).

L'échantillon de 131 participants est majoritairement de sexe féminin (80 %). Le lieu de naissance au Canada est fortement associé à l'âge des participants. Plus ils sont âgés et moins ils sont nés au Canada. De ce nombre, 34 % des participants sont nés en Ontario, 25 % ailleurs au Canada (Québec et Nouveau-Brunswick), 24 % en Afrique et 17 % ailleurs dans le monde. Les langues française et anglaise sont les plus apprises à la maison chez les moins de 34 ans, alors qu'une autre langue apprise à la maison concerne davantage les 35 ans et plus. Enfin, les 35-44 ans sont ceux chez qui la langue française est le plus apprise à la maison (69 %). Concernant les langues dans lesquelles les locuteurs se sentent le plus à l'aise pour parler, nous retrouvons le français uniquement (60 %), le français et l'anglais (21 %) et une autre langue (19 %). Enfin, 3 % des participants comprennent uniquement le français, 49 % au moins deux langues et 48 % trois langues et plus. Le parcours en français des participants et leur rapport à la norme linguistique sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2
Langue française et communauté linguistique

Caractéristiques (Nombre de participants)	18-24 (54)	25-34 (26)	35-44 (32)	45 et plus (19)	Total (131)
Communauté linguistique d'appartenance (% col.)					
Francophone	70	42	19	32	47
Francophone et anglophone	7	31	47	37	26
Autre	23	27	34	31	27
Auto-évaluation du parler français en comparaison d'autres milieux sociaux de l'Ontario (% col.)					
Faible/passable	6	8	3	0	5
Bon	36	50	28	21	35
Très bon	58	42	69	79	60
Durant votre enfance, vos parents accordaient une grande importance au français (% col.)					
Oui	77	76	63	78	73
Plus ou moins	15	20	12	11	15
Non	0	0	9	6	3
Le français n'était pas parlé	8	4	16	5	9
À l'école, des enseignants ont critiqué la qualité de votre français (% col.)					
Souvent/Parfois	35	32	26	11	29
Rarement/Jamais	65	68	74	89	71

Tableau 2 (suite)
Langue française et communauté linguistique

Caractéristiques (Nombre de participants)	18-24 (54)	25-34 (26)	35-44 (32)	45 et plus (19)	Total (131)
La norme en français (le bon français) est le (% col.)*					
Français franco-ontarien	31	16	3	6	18
Français québécois	17	16	3	11	13
Français d'origine française (France)	17	32	61	39	34
Français de l'école	12	16	7	16	12
Autre français	23	20	26	28	23

* $\chi^2 = 26,651, p \leq 0,009$

La communauté linguistique d'appartenance (au sens canadien) est francophone chez 47 % des participants, 26 % d'entre eux sont bilingues (français et anglais) et, enfin, 27 % ont une autre communauté linguistique d'appartenance. Chez les 18-24 ans, la communauté linguistique d'appartenance est essentiellement francophone (70 %), alors qu'elle est bilingue (47 %) et autre (34 %) chez les 35-44 ans. Les participants de la région d'Ottawa estiment que leur français parlé est très bon (60 %) en comparaison avec d'autres régions de l'Ontario. Durant leur enfance, leurs parents accordaient une grande importance au français (73 %) et seulement 3 % n'y accordaient pas d'importance. Lorsque les participants étaient à l'école (primaire et secondaire), les enseignants ont rarement ou jamais critiqué la qualité de leur français (71 %). Cependant, plus les participants sont jeunes, plus leurs enseignants ont critiqué souvent ou parfois leur français (18-24 ans : 35 % ; 25-34 ans : 32 %).

Selon les participants, la norme linguistique en français (le « bon » français ou le bon « accent ») est « le » français d'origine française (34 %) et ce pourcentage est beaucoup plus élevé chez les 35-44 ans (61 %). Une forme de franconormativité s'observe ici. Cette question sur la norme linguistique est la seule où l'on observe une différence significative entre les catégories d'âge ($\chi^2 = 26,651, p \leq 0,009$), c'est-à-dire qu'il y a une différence significative entre les catégories en ce qui concerne le « bon » français. Par exemple, le français franco-ontarien est choisi comme norme linguistique chez 32 % des 18 à 24 ans, alors que seulement 3 % des 35-44 ans choisissent cette option ; idem pour le français québécois, qui est retenu par 3 % aussi des 35-44 ans. Enfin, l'option « autre français » est le deuxième choix chez l'ensemble des catégories d'âge (23 %). Dans la catégorie « autre français », les participants ont fourni d'autres réponses qui témoignent d'une forme de rejet de la franco-normativité, telles que :

Je n'aime pas entendre ces termes, je les entends trop souvent. Pas de bon français, ni de bon accent. Il y a beaucoup d'accents ;

Peu importe, j'apprécie toutes ces façons ;

Tous les français. La diversité, c'est une richesse ;

Je ne valorise pas de bon français. À mon avis, tous les français sont bons.

Dans les prochains tableaux, nous détaillons les résultats concernant la glottophobie et l'insécurité linguistique. Tout d'abord, nous avons demandé aux participants s'ils avaient été victimes ou témoins directs d'une discrimination linguistique au cours des trois dernières années. La réponse est affirmative chez plus de 43 % des participants, et 27 % ne sont pas certains s'ils en ont été victimes ou témoins. Moins de 30 % n'ont pas été victimes ou témoins d'une discrimination linguistique. Plus de 50 % des 25-34 ans ont affirmé avoir été victimes ou témoins, alors qu'ils 46 % des participants ont répondu par l'affirmative chez les 18-24 ans, 39 % chez les 45 ans et plus et 36 % chez les 35-44 ans. Dans le tableau 3, nous présentons les lieux évoqués où s'est déroulée la discrimination linguistique.

Tableau 3
Distribution des lieux de discrimination évoqués

Domaine	Lieux de discriminations linguistiques	N	%
Enseignement	École, collège, université	37	17
Emploi	Embauche, évolution de carrière une fois en poste	41	19
Logement	Lors de la recherche d'un logement	7	3
Lieux publics	Parcs, dans la rue, les commerces et centres d'achat	54	25
Transports en commun	Bus, tram	9	4
Organisations publiques	Bureaux gouvernementaux et publics, centre de soins de santé, hôpitaux, cliniques médicales et dentaires	33	16
Sport	Activités sportives, équipes sportives	2	1
Réseaux sociaux	Le web et les plateformes de réseaux sociaux	9	4
En visite au Québec	Ou ailleurs dans la francophonie ou au contact de Québécois (ou d'autres francophones d'ailleurs)	23	11
Total		212	100

Au total, plus de 212 lieux de discrimination ont été évoqués par les participants. Les principaux lieux désignés par les participants sont les lieux publics (25 %), le milieu de travail ou à l'embauche (19 %), le milieu de l'éducation (17 %), les organisations publiques (16 %)

et lors d'un séjour ou d'une visite au Québec (11 %)⁵. Les discriminations linguistiques ont très peu été vécues ou observées dans les activités sportives (1 %), lors de la recherche d'un logement (3 %), dans les transports en commun (4 %) et les réseaux sociaux (4 %). Les participants ont parlé de ces discriminations linguistiques avec des proches (56 %), mais 32 % n'en ont parlé avec personne. Seulement 2 % ont porté plainte aux autorités et 10 %, auprès de la personne discriminante. En complément aux résultats quantitatifs, nous citons quelques témoignages des participants concernant les lieux évoqués :

J'ai souvent entendu des critiques discriminatoires linguistiques. Tels que : « Je ne comprends rien de ce que cette personne dit », « Pourquoi n'embauche-t-il pas des gens qui parlent le français ou l'anglais plus clairement ici ? » J'ai aussi remarqué la peine que cette discrimination cause sur autrui.

J'ai vécu de la discrimination enfant, j'avais peut-être 8-9 ans, je sortais de la cour d'école. Un garçon entrant dans la cour d'école me dit une phrase en anglais et j'avais répondu que je ne comprenais pas. Il m'avait traité de *French Frog*. Je ne savais pas qu'est-ce qu'il venait de me dire. J'ai quitté sans rien dire. Le soir arrivé à la maison, je l'ai dit à ma mère, elle m'a expliqué. J'ai compris que j'allais revivre ça un moment donné. Ma mère m'avait dit que dans son temps qu'elle était étudiante au secondaire, les francophones répliquaient *Square head* aux anglophones.

Les enfants francophones qui arrivent en Ontario peuvent vivre l'enfer au parc communautaire. Mon petit s'est fait frapper deux fois parce qu'il tentait de s'exprimer en anglais... alors qu'il connaît que des mots appris dans des vidéos de *Pat' Patrouille*. Je le défends et explique aux oppresseurs enfants, comme à leurs parents. Il parle français mon fils. Ce n'est pas un extraterrestre.

Les Franco-Ontariens se doivent de savoir apprendre, parler, lire et écrire en anglais alors que ce n'est pas nécessaire pour les anglophones en Ontario. La discrimination envers les francophones en Ontario existe toujours malgré tout ce qui a été fait (les pétitions, les projets de loi, les manifestations, etc.) ; elle n'est que tassée en-dessous du tapis.

Lorsque nous interrogeons les participants qui ont été témoins (et non des victimes) d'une discrimination linguistique, très peu ont agi. Par exemple, seulement 24 % des participants sont intervenus et ont fait quelque chose contre la discrimination. La grande majorité d'entre eux ne savait pas quoi faire (31 %), ne voulait pas s'en mêler (17 %), avait peur ou se sentait menacée (12 %). Certains ont affirmé que personne ne serait intervenu même si la situation avait été dénoncée (5 %), voire que la discrimination n'était pas si grave (11 %). Dans le tableau 4, nous présentons les réactions et agissements en lien avec les discriminations linguistiques vécues ou observées selon les catégories d'âge. Ce tableau est aussi en lien avec l'insécurité linguistique.

5. Concernant les discriminations vécues au Québec, d'autres études ou reportages journalistiques ont démontré que les Franco-Ontariens avaient déjà vécu cette expérience au Québec (Ouangari, 2019).

Tableau 4
Réactions en lien avec les discriminations linguistiques vécues ou observées

Caractéristiques (Nombre de participants)	18-24 (49)	25-34 (18)	35-44 (27)	45 et plus (12)	Total (106)
Réaction à la suite d'une discrimination linguistique (% col.)					
J'évite de parler en français avec des locuteurs de la langue qu'on m'a reproché de « mal » parler	18	11	7	8	13
J'ai discuté avec les individus qui ont discriminé	12	28	7	8	13
J'affirme les droits linguistiques et je les applique pour moi-même ou pour d'autres	20	11	12	42	19
Je développe des stratégies de communication pour éviter les discriminations (autocensure, ne pas s'affirmer comme parlant telle ou telle langue, éviter certains mots, certaines prononciations, l'emploi d'une langue, etc.)	17	11	22	17	17
J'ai déposé une plainte	0	6	0	17	3
J'ai gardé le silence et je n'ai pas réagi	33	33	52	8	35

* $\chi^2 = 16,575, p \leq 0,01$

Après avoir vécu une discrimination linguistique, 35 % des participants ont fait le choix de garder le silence et de ne pas agir, mais 19 % ont affirmé leurs droits linguistiques. Les 35-44 ans sont ceux qui ont le plus gardé le silence (52 %), alors que les 45 ans et plus ont le plus affirmé leurs droits linguistiques (42 %). En outre, 13 % des participants ont discuté avec les individus qui les ont discriminés. Les 25-34 ans sont ceux qui ont le plus réagi ainsi (28 %). Concernant les agissements qui s'apparentent à de l'insécurité linguistique, 30 % des participants ont tendance à réagir ainsi. Par exemple, 13 % d'entre eux évitent de parler en français avec des locuteurs de la langue qu'on leur a reproché de « mal » parler et 17 % ont développé des stratégies de communication pour éviter les discriminations linguistiques, telles que l'autocensure, éviter certains mots et prononciations, etc. En complément aux résultats quantitatifs, nous présentons certains propos de discriminations linguistiques que les participants ont déjà dits ou non. Les participants devaient répondre à la question suivante : avez-vous déjà fait des remarques ou des moqueries sur l'accent ou la langue d'une personne ? La moitié des participants ont répondu négativement, 25 % ont répondu qu'ils n'étaient pas certains de l'avoir déjà fait et 25 % ont répondu positivement. Enfin, 56 % des participants n'ont pas eu de comportements ou de propos discriminatoires sur le plan linguistique envers une personne ou un groupe linguistique, mais 20 % ont répondu par l'affirmative et 24 % ne sont pas certains. Il est à noter que des analyses statistiques n'ont démontré aucune relation significative entre le fait d'avoir déjà vécu une discrimination linguistique et le fait

ou non d'avoir fait des remarques sur l'accent ou la langue d'une autre personne. Cela dit, le nombre de participants n'est pas assez important pour tirer des conclusions définitives.

Complément aux résultats et discussion

À l'exception de la sur-représentation des participants de sexe féminin (80 %), l'échantillon représente la population étudiante inscrite dans un programme francophone de la région d'Ottawa. Concernant les marqueurs identitaires en Ontario français, la communauté d'appartenance est francophone chez 47 % des participants, 26 % disent appartenir à une communauté bilingue (francophone et anglophone) et, enfin, 27 % ont une autre communauté linguistique d'appartenance. En comparaison, dans l'étude de Boissonneault (1996), les étudiants franco-ontariens (18-24 ans) se définissent à 74 % comme bilingues et à 23 % comme francophones. Dans une étude plus récente réalisée dans la région de Casselman (non loin d'Ottawa, qui compte une population francophone importante), Bigot (2019) indique que 79 % des participants s'identifient comme bilingues et que 21 % d'entre eux se disent francophones. En revanche, une plus grande disparité de marqueurs identitaires semble exister chez nos participants notamment parce que les communautés francophones de l'Ontario sont aujourd'hui davantage issues de l'immigration francophone (53 % des participants sont nés à l'extérieur du Canada).

Dans notre étude, le « bon » français et le bon « accent » sont jugés différemment selon la catégorie d'âge des participants (voir le tableau 2). Les plus jeunes pensent que la norme est franco-ontarienne, alors que les participants âgés de 25 ans et plus jugent au contraire que la norme en français est d'origine française de France. Il est important de préciser que notre échantillon est composé essentiellement d'étudiants inscrits dans un programme de formation à l'enseignement et qu'il reflète cette réalité (des étudiants franco-ontariens âgés de moins de 25 ans et des étudiants internationaux issus de la francophonie et plus âgés). Conséquemment, les normes en français sont différentes selon l'âge des participants ainsi que selon leur milieu de scolarisation antérieure (système d'éducation plus ou moins fortement inspiré du modèle français).

Précisons qu'« [u]ne norme linguistique « peut engendrer des problèmes sociaux lorsqu'elle devient hégémonique » (Bergeron, 2019, p. 96). L'importance prononcée qu'on accorde au français de France est un terreau fertile pour l'insécurité linguistique chez ceux qui ne correspondent pas à la norme du français de France. D'ailleurs, cette observation a été notée dans une autre étude canadienne : « L'accent qui vient d'ailleurs, et surtout celui du Français de France, est d'emblée ressenti comme légitime et supérieur. Il sert immédiatement de barème pour évaluer ses propres pratiques » (Boudreau, 2019, p. 58). D'une part, un rapport de force peut s'installer chez les étudiants universitaires au sujet d'une double hégémonie, d'abord celle de l'anglais (« anglonormativité » ; voir Lévesque, 2022) et ensuite celle d'un

français normé (« franconormativité »), qui amènerait ces derniers à hiérarchiser les variétés de la langue française (Bergeron, 2019). D'autre part, le fait qu'un nombre appréciable de participants choisissent une autre norme en français de France ou refusent d'en choisir une (23 %) démontre qu'il est possible de promouvoir une pluralité de normes du français, qui correspondrait davantage à l'hétérogénéité de la population étudiante francophone.

La franconormativité au sujet de l'accent peut engendrer, elle aussi, une forme de discrimination linguistique. Par exemple, une participante affirme que des Québécois ont ri de son accent (elle habitait à Gatineau, une ville du Québec voisine d'Ottawa) :

Puisque j'habitais près « des Anglais » et que j'étais donc pas une « Québécoise pure ». On m'a dit que j'avais aussi un accent « anglophone » pour une Québécoise, alors que mes deux parents ne parlent pas un mot anglais et que je ne suis pas très bonne en anglais moi-même.

Ce témoignage illustre que l'accent peut être un « critère qui contribue à disqualifier la personne, forme de discrimination cachée, qui s'exerce avec l'assentiment de tous » (Boudreau, 2019, p. 57). Dans une autre recherche canadienne, des Franco-Ontariens et des Acadiens ont aussi expérimenté cette forme de discrimination linguistique au Québec :

La semaine passée, j'étais au centre-ville de Québec et je suis sortie souper avec ma nièce. Nous sommes toutes les deux Franco-Ontariennes et on se parlait en français. Le serveur s'est entêté à nous parler en anglais même après que nous lui avons dit de nous parler en français. Je ne sais pas quoi penser de cela, sauf que c'est offusquant [...]

Je suis Acadienne et c'est pareil. C'est un peu frustrant de ne pas se faire comprendre dans notre langue maternelle. (Ouangari, 2019, s.p.)

Des participants de notre étude ont aussi entendu des remarques péjoratives sur leur accent en France et au Québec :

En France, les gens se moquaient de mon accent, surtout les collègues au travail, situation qui était très désagréable pour moi. Au Canada, je n'ai pas vécu ce type de situation.

J'ai surtout vécu des expériences de discrimination au Québec et en France. En Ontario mon français est considéré comme étant « très bon » mais en vivant dans d'autres régions je me suis rendu compte qu'il n'était pas perçu de la même manière (serveurs parisiens qui m'abordent en anglais mais qui abordent mon amie française en français, cliniques médicales québécoises qui me parlent en anglais lorsqu'elles voient ma carte d'assurance de l'Ontario, même quand je leur réaffirme plusieurs fois que j'aimerais qu'on me parle français).

Dans l'étude de Séror et Weinberg (2021, p. 9), une étudiante de l'Ontario rapporte également avoir été critiquée en raison de son accent : « pendant mon échange en France, mon français était toujours bizarre. Tout le monde me disait que j'avais un accent québécois » alors qu'elle est Franco-Ontarienne et non Québécoise. Selon Savoie-Ferron (cité dans Radio-Canada, 2018, s.p.), « le français est une langue très prescriptive, qui est régie par l'Académie française qui a établi les normes du français standard [et qui dit] que tout ce qui

s'éloigne de la norme peut être considéré moins légitime ». Ce que nous nommons franconormativité. D'une manière précise, une norme linguistique hégémonique trouve sa légitimité dans certaines formes linguistiques « (dites “langue standard, légitime, commune, soignée, correcte, classique, littéraire, soutenue, etc.”) » (Blanchet *et al.*, 2014, p. 290) qui seraient reconnues meilleures que d'autres formes linguistiques (langue dite régionale, métissée avec d'autres langues, etc.). La norme est une « intervention normative sur l'usage (il faut parler comme ceci et non pas comme cela) » (Calvet, 1999, p. 153) et conduirait certains locuteurs d'un autre registre en français à vivre de l'insécurité linguistique, à adapter sa communication en français ou encore à abandonner la langue française. Chez les participants qui ont vécu une discrimination linguistique, ils étaient plusieurs à adopter des comportements qui s'apparentent à de l'insécurité linguistique. Selon Bernard Barbeau et Moïse (2019, p. 43), « les discours qui circulent sur les langues ont des répercussions sur nos propres façons de parler et d'utiliser telle langue ou telle variété de langue ». Par exemple, certains des participants ont évité de parler en français avec des locuteurs de la langue qu'on leur a reproché de « mal » parler, tandis que d'autres ont développé des stratégies de communication pour éviter les discriminations linguistiques, telles que l'autocensure, éviter certains mots et certaines prononciations, etc.

Rappelons quelques résultats importants. Plus de 43 % ont affirmé avoir été victimes ou témoins directs d'une discrimination linguistique. Concernant les discriminations linguistiques, plus de 212 endroits ont été mentionnés par les participants. Les principaux lieux de discrimination évoqués sont les lieux publics (25 %), le milieu de travail ou à l'embauche (19 %), le milieu de l'éducation (17 %) ainsi que les organisations publiques (16 %). Selon les résultats de l'enquête de la Commission ontarienne des droits de la personne (2017), plus de 48 % des participants ont vécu une discrimination (basée sur le genre, le sexe, l'ethnie, la religion, le handicap, etc.) au cours des cinq dernières années. De ce nombre, les participants ont précisé que l'incident s'était produit au travail (45 %), dans des lieux publics (42 %), dans un commerce (16 %) et à l'école (12 %). Nous observons que les lieux de discrimination sont presque les mêmes que ceux mentionnés dans notre étude sur les discriminations linguistiques. En d'autres mots, les discriminations linguistiques vécues par les étudiants universitaires d'Ottawa se produisent sensiblement dans les mêmes lieux que les discriminations linguistiques vécues par les autres Ontariens de la province : au travail, à l'école et dans les espaces publics.

Toujours selon l'étude de la Commission ontarienne des droits de la personne (2017, p. 5), « [p]rès de la moitié (48 %) des répondants qui avaient subi de la discrimination n'en avaient parlé à personne. Seulement 14 % ont affirmé en avoir parlé à un membre de l'organisation responsable de la discrimination. » Concernant les discriminations linguistiques relevées dans notre étude, 32 % des participants ont affirmé n'en avoir parlé à personne. Seulement 2 % ont porté plainte aux autorités. Étant donné que les discriminations

linguistiques ne sont pas visées par la *Charte canadienne des droits et libertés* et que cette problématique est peu connue du public, les victimes demeurent seules avec cette forme de discrimination.

Dans notre étude, trois personnes sur 10 ne sont pas en mesure de déterminer si ce qu'elles ont vécu est une discrimination linguistique ou non. Il est difficile d'avoir un portrait exact des discriminations, étant donné qu'on demande à une personne d'évaluer un événement et de porter un jugement. Rappelons que plus de 35 % des participants ont gardé le silence et n'ont pas réagi à la suite d'une discrimination linguistique, alors qu'ils sont seulement 3 % à avoir porté plainte aux autorités. Certes, la taille restreinte de notre échantillon ne permet pas de généraliser nos résultats, mais notre enquête permet d'explorer une problématique qui est à ce jour peu étudiée en Ontario français. Les limites de notre étude ne doivent pas minimiser le rôle que joue le silence dans l'étude des insécurités et discriminations linguistiques :

L'effet le plus saillant est le silence, élément impossible à montrer parce que justement le silence est lié à la volonté de passer inaperçu ou/et au désir de disparaître. C'est le cas de celle ou celui qui refuse de prendre la parole devant les étrangers francophones, de celle ou celui qui parle anglais dans les taxis au lieu de montrer son « mauvais français », de celle ou celui qui répond par des monosyllabes par peur de ne pas trouver les *bons mots* pour s'exprimer. C'est le silence de celles et ceux qui ne veulent pas participer à des enquêtes parce qu'ils ont honte de leur façon de parler, une forme de surinvestissement du stigmaté. (Boudreau, 2019, p. 59).

Conclusion

L'objectif principal de cette étude exploratoire était d'étudier les parcours d'étudiants universitaires en lien avec l'insécurité linguistique et la glottophobie en Ontario français. Il était important de comprendre les manifestations des discriminations linguistiques vécues par les francophones canadiens, car il s'agit précisément d'« éviter que certains ne soient privés d'occuper les positions sociales qui leur reviendraient en fonction de leurs mérites ou de leurs talents » (Hambye, 2019, p. 22). De la fin octobre 2019 au début janvier 2020, 131 étudiants de la région d'Ottawa ont participé à l'enquête en ligne. Résumons les principaux résultats. Au cours des trois années précédant l'enquête, plus de 43 % des participants et 27 % (incertains) avaient été victimes ou témoins d'une discrimination linguistique. Les principaux lieux de discrimination mentionnés par les participants étaient les lieux publics (25 %), le milieu de travail ou à l'embauche (19 %) et le milieu de l'éducation (17 %). Concernant l'insécurité linguistique, les participants étaient plus de 30 % à avoir adopté des comportements d'autocensure à la suite d'une discrimination linguistique (13 % s'abstenaient de parler en français et 17 % évitaient certains mots et prononciations).

Selon Bernard Barbeau et Moïse (2019, p. 32), « la minorisation linguistique peut produire des phénomènes ou des sentiments d'exclusion, de rejet de l'autre, mais aussi de son propre groupe d'appartenance ». Le fait d'appartenir à un groupe minoritaire francophone et d'être en relation ou en contact étroit avec d'autres groupes francophones majoritaires (p. ex. le Québec, la France), dont certains « pratiquent » consciemment ou non la franconormativité, peut produire des formes de discriminations linguistiques (refus d'un emploi en raison de la non-maîtrise de la norme en place, mauvaise note d'examen en raison des différences de normes linguistiques en français de l'enseignant, etc.). Enfin, une personne est aussi susceptible de vivre des discriminations linguistiques, cette fois-ci dans la société majoritairement anglophone, en raison de son appartenance à la communauté francophone (discriminations dans les lieux publics, au travail, etc.), discriminations qui s'apparentent à de la francophobie.

En conclusion, nous pouvons proposer que les accents, les variétés de la langue française et de normes linguistiques ne devraient pas conduire à des formes de discriminations linguistiques ou provoquer des manifestations d'insécurité linguistique chez les étudiants franco-ontariens. Ces discriminations sur la base d'un français normé quasiment hégémonique dans la sphère francophone renforcent indirectement l'hégémonie de l'anglais et, par conséquent, les discriminations vécues par les francophones. Au contraire, le contexte linguistique minoritaire ontarien devrait ouvrir un espace réflexif sur la place du français, et ce, dans un contexte plurilinguistique où la langue française est fortement influencée par le milieu anglophone. Bref, un dispositif de vigilance est nécessaire afin d'assurer *in fine* la pérennité de la langue française en Ontario et le respect des droits linguistiques des étudiants francophones (Bergeron, s.d.).

Références

- Agence QMI. (2019, 12 novembre). Des militants anti-francophones s'invitent au déjeuner du maire d'Ottawa. *TVA Nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2019/11/12/des-militants-anti-francophones-sinvitent-au-dejeuner-du-maire-dottawa-1>
- Bergeron, C. (s.d.). L'insécurité et la discrimination linguistique en Ontario français. *La Mosaïc*. <https://lamosaic.ca/language-and-culture/langues-et-cultures/linsecurite-et-la-discrimination-linguistique-en-ontario-francais>
- Bergeron, C. (2019). L'importance de préserver la diversité des accents pour contrer l'insécurité linguistique en Ontario français, *Alternative Francophone*, 2(4), 92-107. <https://doi.org/10.29173/af29376>
- Bergeron, C., Lebon-Eyquem, M. et Blanchet, P. (2020, 16 juin). La discrimination est présente partout, révèle une étude faite auprès d'étudiants canadiens et français. *La Conversation Canada*. <https://theconversation.com/la-discrimination-est-presente-partout-revele-une-etude-faite-aupres-detudiants-canadiens-et-francais-140497>

- Bergeron, F. (2017, 3 avril). Pour en finir avec « l'insécurité linguistique » : promouvoir un français de « qualité » tout en valorisant les accents franco-ontariens. *L'Express*. Récupéré le 24 août 2020 de <https://l-express.ca/pour-en-finir-avec-linsecurite-linguistique/>
- Bernard Barbeau, G. et Moïse, C. (2019). Transformation des dynamiques minoritaires, paradigmes sociolinguistiques et émotions. *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, 12, 31-50. <https://doi.org/10.7202/1066520ar>
- Bigot, D. (2019). Pratiques et identités (socio)linguistiques en Ontario français. *Travaux de linguistique*, 78, 93-118. <https://doi.org/10.3917/tl.078.0093>
- Bigot, D. et Papen, R. A. (2013). Sur la « norme » du français oral au Québec (et au Canada en général). *Langage et société*, 146, 115-132. <https://doi.org/10.3917/ls.146.0115>
- Blanchet, P. (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*. Textuel.
- Blanchet, P., Bergeron, C. et Lebon-Eyquem, M. (2022). Étude exploratoire d'expériences de glottophobie en Provence réalisée auprès d'étudiants et d'étudiantes de l'université d'Aix-Marseille, *Glottopol*, 36, 1-35. <https://doi.org/10.4000/glottopol.973>
- Blanchet, P., Clerc, S. et Rispail, M. (2014). Réduire l'insécurité linguistique des élèves par une transposition didactique de la pluralité sociolinguistique : pour de nouvelles perspectives sociodidactiques avec l'exemple du Maghreb. *Ela. Études de linguistique appliquée*, 175, 283-302. <https://doi.org/10.3917/ela.175.0283>
- Blanchet, P. et Clerc Conan, S. (2018). *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*. Lambert Lucas.
- Boissonneault, J. (1996). Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien français : choix des marques d'identification chez les jeunes étudiants francophones. *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, 173-190.
- Boudreau, A. (2019). L'identité assignée : du lieu et ses manifestations discursives. *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, 12, 51-66. <https://doi.org/10.7202/1066521ar>
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Fayard.
- Bretegnier, A. et Ledegen, G. (dir.). (2002). *Sécurité/insécurité linguistique : terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques. En hommage à Nicole Gueunier*. L'Harmattan.
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Éditions Plon.
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2017). *Prendre le pouls : opinions des gens à l'égard des droits de la personne en Ontario*. <http://www.ohrc.on.ca/fr/prendre-le-pouls-opinions-des-gens-a-legard-des-droits-de-la-personne-en-ontario>
- Desabrais, T. (2013). *Les mots pour le dire... L'influence de l'(in)sécurité linguistique sur l'expérience d'étudiantes de milieux francophones minoritaires canadiens inscrites aux études supérieures à l'Université d'Ottawa* [thèse de doctorat, Université d'Ottawa]. Recherche uO. <http://dx.doi.org/10.20381/ruor-3314>

- Gérin-Lajoie, D. et Labrie, N. (1999). Les résultats aux tests de lecture et d'écriture en 1993-1994 : une interprétation sociolinguistique. Dans N. Labrie et G. Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français* (p. 79-109). Prise de parole.
- Gouvernement de l'Ontario. (2020, 5 février). *Profil de la population francophone de l'Ontario – 2016*. <https://www.ontario.ca/fr/page/profil-de-la-population-francophone-de-lontario-2016>
- Gouvernement du Canada. (2021). *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html>
- Hambye, P. (2019). La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique : différences et enjeux de deux lectures des inégalités. *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, 12, 15-30. <https://doi.org/10.7202/1066519ar>
- Johnston, L. G. et Sabin, K. (2010). Échantillonnage déterminé selon les répondants pour les populations difficiles à joindre. *Methodological Innovations Online*, 5(2), 38-48. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.4256/mio.2010.0017a>
- Klinkenberg, J.-M. (2015). *La langue dans la cité : vivre et penser l'équité culturelle*. Les Impressions Nouvelles.
- Laurence, J.-C. (2020, 29 novembre). Ne cachez plus cet accent! *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/europe/2020-11-29/france/ne-cachez-plus-cet-accent.php>
- LeVasseur, G. (2016, 16 septembre). Discrimination linguistique. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2016/04/10/discrimination-linguistique-e82271d168c53cd99cfc88233b51ac3e?nor=true>
- Lévesque, A. (2022). Pour lutter contre l'assimilation des francophones au Canada, il faut s'attaquer à l'anglonormativité. *La Conversation Canada*. <https://theconversation.com/pour-lutter-contre-l-assimilation-des-francophones-au-canada-il-faut-sattaquer-a-langlonormativite-173877>
- Mévellec, A. et Cardinal, L. (2020). Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone. *Revue internationale des francophonies*, 7. <https://dx.doi.org/10.35562/rif.1058>
- Nadeau, J.-B. (2021, 30 janvier). Pour en finir avec le « picossage » entre francophones. *L'actualité*. <https://lactualite.com/societe/pour-en-finir-avec-le-picossage-entre-francophones/>
- Ouangari, L. (2019, 6 juin). Grogne de Franco-Ontariens contre le « vrai » français. *Radio-Canada ICI Toronto*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173938/insecurite-linguistique-colere-facebook-anglicisme-franco-ontariens-francais-minorite-bilinguisme>
- Ouillon C. (1998). La qualité de la langue : discours et réalité. Dans D. Deshaies et C. Ouillon (dir.), *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*. Université Laval, Centre international de recherche en aménagement linguistique.
- Pierroz, S. (2022, 31 janvier). Le retour de la francophobie en Ontario? *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2022/01/31/le-retour-de-la-francophobie-en-ontario-d8dabf5bd72a7ff38e89b76fe800ae64>
- Radio-Canada. (2017, 10 mai). Lutter contre l'insécurité linguistique des francophones. *Radio-Canada ICI Windsor*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1033013/insecurite-linguistique-chez-francophones>

- Radio-Canada (2018, 13 février). L'accent est-il une source de discrimination pour les franco-canadiens? *Radio-Canada Ohdio*. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/Le-reveil-Nouveau-Brunswick/segments/entrevue/59167/insecurite-linguistique-france-accent>
- Remysen, W. (2004). L'insécurité linguistique des francophones ontariens et néo-brunswickois : contribution à l'étude de la francophonie canadienne. Dans S. Langlois et J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne* (p. 95-116). Presses de l'Université Laval.
- Séror, J. et Weinberg, A. (2021). Exploring the longitudinal impact of university immersion: Bilingual spaces, multilingual values, *System*, 99, 1-15. <https://doi.org/10.1016/j.system.2021.102523>
- Statistique Canada. (2006). *Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) : fichier de microdonnées à grande diffusion*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89M0028X2009001>
- Statistique Canada. (2017a). *Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux*. http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=assembleInstr&lang=fr&Item_Id=387773#qb387885
- Statistique Canada. (2017b). *Enquête sociale générale – Cycle 28 : victimisation*. https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/instrument/4504_Q1_V6#a145
- Statistique Canada. (2022a). *Estimations de la population du Canada, premier trimestre de 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220622/dq220622d-fra.htm>
- Statistique Canada. (2022b). Langues maternelles selon la géographie, Recensement de 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/dv-vd/language-langue/index-fr.html>
- Tanguay, S. (2022, 13 mai). Le Québec « bashing » ou la tolérance à deux vitesses. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/710778/societe-le-quebec-bashing-ou-la-tolerance-a-deux-vitesses>
- Vachet, B. (2020, 20 juillet). L'insécurité linguistique, conséquence d'une discrimination? *ONFR+*. <https://onfr.tfo.org/linsecurite-linguistique-consequence-dune-discrimination/>
- Vachon, P. (2022, 16 août). D'importantes données sur la situation du français au Canada connues mercredi. *ONFR+*. <https://onfr.tfo.org/dimportantes-donnees-sur-la-situation-du-francais-au-canada-connues-mercredi/>

Législation

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.), 1982, chap. 11.

Code des droits de la personne. LRO 1990, chap. H19.

Loi sur les langues officielles (LLO). LRC (1985), chap. 31 (4^e suppl.).

Mots-clés

Insécurité linguistique, glottophobie, discrimination, communautés francophones en contexte minoritaire, Ontario

Keywords

Linguistic Insecurity, Glottophobia, Discrimination, Francophone minority communities, Ontario

Correspondance

Cberger9@uottawa.ca

Philippe.blanchet@univ-rennes2.fr

Mylene.eyquem@univ-reunion.fr